

REPUBLIQUE DU SENEGAL



COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, a nommé, *par décret n° 2026 - 1318 du 13 juillet 2026*, Monsieur Ousmane DIAGNE, membre et Président du Conseil constitutionnel, en remplacement de Feu Monsieur Mamadou Badio CAMARA.

Magistrat de profession, Monsieur Ousmane DIAGNE a notamment occupé les fonctions de Procureur général près la Cour d'Appel de Dakar, de Premier Avocat général près la Cour suprême et de Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Fait à Dakar, le 13 juillet 2026

Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République



Oumar Samba BA

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official stamp.